



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVRY

01/08/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers votants : 19

Date de la convocation : 24/07/2026

Le premier août deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Stéphane MITZAS.

Présents : Oktay COSKUN, Sébastien DE WYSOTZKI, Pollyanna DO CARMO, Elsa DUFOUR, Rabiaa HABCHANE, Cécilia JOSSERAND, Thierry MARECHAL, Gaëtan MARTINO, Sylvain MISSE, Stéphane MITZAS, Julie STORDIAU, Patrick TISSOT, Stéphane VENDEVILLE

Procurations : Hana BILAK à Sébastien DE WYSOTZKI, Samuel CANGE à Sylvain MISSE, Cidalia FERREIRA à Thierry MARECHAL, Céline JOIGNAUX à Pollyanna DO CARMO, Virginie MATHIEU à Elsa DUFOUR, Sylvie VAUTHIER à Stéphane MITZAS

Secrétaire : Julie STORDIAU

OBJET : Demande d'application du régime forestier à des parcelles communales

Madame l'Adjointe au Maire en charge des forêts communales expose que la commune a acquis récemment deux parcelles boisées et que celles-ci ne bénéficient pas du régime forestier et susceptibles d'une gestion forestière durable en application de l'article L211-1 du Code Forestier.

Afin de pouvoir gérer et mettre en valeur ces parcelles, la commune demande l'application du régime forestier sur ces dernières.

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Propriétaire : Commune de CHEVRY

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
CHEVRY	B	326	EN-MARAS	6.740	6.740

2026_08_09



CHEVRY	B	1806	EN-MARAS	0.1577	0.1577
CHEVRY	B	1807	EN MARAS	0.023	0.023
Total				6.9	6.9

L'application du régime forestier permettra d'assurer une gestion durable de ces bois conformément aux dispositions du Code forestier et garantira leur conservation, leur mise en valeur et leur exploitation dans le respect des principes de gestion durable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander l'application du régime forestier aux parcelles cadastrales désignées ci-dessus.
- **DECIDE** de solliciter l'Office national des forêts pour l'établissement et l'instruction du dossier correspondant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure et à accomplir toutes les formalités administratives y afférentes.

La présente délibération sera transmise à l'ONF

Fait et délibéré à Chevry les jours, mois et an que-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire

Julie STORDIAU



Le Maire,

Stéphane MITZAS



2026_08_09

